

**COMMISSION TECHNIQUE**

**Pôle Football Animation**

**Procès-verbal n° 06**

**(Mise en ligne le 10/09/2019)**

**Réunion du :** Mardi 10 Septembre 2019

**Présidence :** Mme Julie ALFONSI

**Présents :** Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias,

**INSTRUCTION CONCERNANT L'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE  
D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION**

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Compétitions ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de **QUARANTE HUIT** heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant d'un montant de **50 Euros**.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS GENERALES

### Compte rendu des réunions Football Animation Saison 2019 - 2020

Deux réunions ont eu lieu sur le territoire du District de Provence. La première le **07 septembre 2019 au siège du District et la seconde le 09 septembre 2019 dans les locaux de l'AS Bouc Bel Air.**

Ces réunions ont eu pour but de d'expliquer le fonctionnement et les échéances qui seront proposées tout au long de la saison.

Les membres du District qui ont présentés ces deux réunions sont :

- Julien LECOEUR, Yoann BEUNAICHE et Mathias SUCH

Les clubs représentés lors de ces deux réunions sont :

Le 07 septembre :

- SALON BEL AIR FOOT / JS ST JULIEN / US PUYRICARD / SCO STE MARGUERITE / FC BLANCARDE CHARTREUX / BUREL FC / ES FOS / ES CUGES / FC COTE BLEUE / SS ST CHAMAS / OM / OM FEMININES / SMUC / ES ENTRESSEN / AS BOMBARDIERE / JS CHATEAUNEUF LA MEDE / ISTRES FC / AS ROGNAC / FC ETOILE HUVEAUNE/FC BOCAGE FONDACLE LES OLIVES / CA PLAN DE CUQUES / AS TIMONE / USC ROUVIERE MARSEILLE / AS 5 AVENUES LONGCHAMP/ FC MARTIGUES / SC CAYOLLE / US 1<sup>ER</sup> CANTON / AS BUSSERINE / PHOCEA CLUB / US MICHELIS / USC GRANDE BASTIDE / FC LAMBESC / AS GEMENOS / US PELICAN / ASPTT MARSEILLE / AS STE MARGUERITE / SC REPOS VITROLLES / AAGESC SALON / SC MONTREDON BONNEVEINE / FC LA CIOTAT CEYRESTE / EF SILVACANE / ES ARLES ;

Le 09 septembre :

- AIX UCF / SC EYGUIERES / AS BOUC BEL AIR / CA CROIX SAINTE / BERRE SC / FO VENTABREN / FC ROGNES / O. CABRIES CALAS / UGA ARDZIV / JSA ST ANTOINE / FC ST VICTORET / ES GREASQUE / LUYNES SPORTS / JS PUY STE REPARADE / CARNOUX FC / SSS PUYLOUBIER / FC AIXOIS / USM MEYREUIL / SO SEPTEMES / FC COTE BLEUE / US TRETTS / ES PORT SAINT LOUIS DU RHONE / SC ST MARTINOIS.

Le contenu dispensé lors de ces réunions sera envoyé aux Clubs présents mais également à ceux qui en feront la demande par mail.

### Engagements Football Animation Saison 2019 - 2020

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au :

- **Vendredi 13 Septembre 2019 inclus pour inscrire vos équipes dans les catégories U8 et U9**
- **Vendredi 20 Septembre 2019 inclus pour inscrire vos équipes dans les catégories U6 et U7**

Pour les catégories U10 à U13, les inscriptions sont closes depuis le Mercredi 05 Septembre 2019.

Nous vous rappelons que la 1<sup>ère</sup> Journée de Brassage des catégories U10 à U13 débutera le :

**Samedi 21 Septembre 2019**

Attention : Tous clubs désirant s'engager au-delà des dates limites d'engagements, seront **AUTOMATIQUEMENT** mis sur liste d'attente.



## Rentrée du Foot Catégorie U10/U11 : Convocation

La Rentrée du Foot commence dès ce week-end avec la catégorie U10/U11.

Les inscriptions sont closes depuis le **Lundi 09 Septembre 2019**, les Clubs participants par secteur géographique ont reçu sur leur boîte mail officiel une convocation avec le lieu et l'heure de ce rassemblement.

Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité et d'assurance, ***vous ne pouvez faire participer à ce Rassemblement Départemental, uniquement les Joueurs (nés en 2008 pour les U11 et 2009 pour les U10) qui possèdent une licence validée par la Ligue de la Méditerranée de Football*** (cf « Foot Compagnon » sur les smartphones et /ou les listings des Joueurs via Footclubs

## Rentrée du Football Animation : Catégorie U8/U9

La prochaine journée qui marque le lancement de la nouvelle saison du Football d'Animation en Provence concerne **la catégorie U8 / U9**, celle-ci aura lieu le :

**Samedi 21 Septembre 2019**

Le District de Provence et ses éducateurs membres de la Commission Technique vous proposeront des plateaux éducatifs et ludiques (rencontres, jeux et ateliers techniques, animation).

L'engagement s'effectue par secteur géographique avec comme date limite **le Lundi 16 Septembre à 12H.**

Les terrains ainsi que les convocations des équipes vous seront communiqués ultérieurement par publication sur le Site Internet.

Un document a été mis en ligne sur notre site Internet et diffusé sur les mails officiels de l'ensemble des Clubs afin de s'inscrire pour cette journée.

## Rentrée du Football Animation : Catégorie U6/U7

La prochaine journée qui marque le lancement de la nouvelle saison du Football d'Animation en Provence concerne **la catégorie U6 / U7**, celle-ci aura lieu le :

**Samedi 28 Septembre 2019**

Le District de Provence et ses éducateurs membres de la Commission Technique vous proposeront des plateaux éducatifs et ludiques (rencontres, jeux et ateliers techniques, animation).

L'engagement s'effectue par secteur géographique avec comme date limite **le Lundi 23 Septembre à 12H.**

Les terrains ainsi que les convocations des équipes vous seront communiqués ultérieurement par publication sur le Site Internet.

Un document a été mis en ligne sur notre site Internet et diffusé sur les mails officiels de l'ensemble des Clubs afin de s'inscrire pour cette journée.

## DEMANDES ENTENTES

### **CARNOUX FC – SO CASSIS**

Demande de reconduction de l'entente des catégories U6 à U13 pour la saison 2019/2020. Transmis en Comité Directeur

## ENTENTES

### **US CHEMINOTS MARSEILLAIS – SA ST ANTOINE**

Entente accordée par le Comité Directeur des catégories U6 à U13 pour la saison 2019-2020. Appellation de l'entente E. CHEMINOTSMARSEILLAISSTANTOINE

### **AC LA ROSE – SC FRAIS VALLON**

Entente accordée par le Comité Directeur des catégories U6 à U13 pour la saison 2019-2020. Appellation de l'entente E. ACLAROSEFRAISVALLON

\*\*\*\*\*

## SECTION DEBUTANTS

### Réunions Référents pour les Plateaux

Suite à la demande d'accueil des plateaux débutants de certains Clubs et dans l'optique d'une meilleure organisation des plateaux concernant les catégories U6 à U9, ***nous avons convions par mail la personne référente du club en charge du déroulement de ces derniers à une réunion d'informations le :***

**Vendredi 20 Septembre 2019 à 18h**

Deux lieux sont proposés

**PUYRICARD** : Stade municipal F. Bouteille – 2470 Route du Colonel M.Bellec Quartier de la Glacière – 13540 PUYRICARD

**PLAN DE CUQUES** : Complexe sportif des Ambrosis – Avenue Louis Pasteur La Montade – 13380 – PLAN DE CUQUES

Il sera abordé lors de cette réunion ***les conditions d'accueil, la réalisation technique (format des rencontres, lois du jeu, restitution des bilans, mise en place d'ateliers éducatifs...)*** ainsi que ***le cahier des charges de la mise à disposition des installations sportives pour saison 2019-2020.***

Pour rappel la présence à cette réunion est **fortement souhaitée** et *sera prise en compte lors de l'attribution des lieux de pratiques.*

Il est demandé de répondre à cette convocation avant le **Jeudi 19 septembre 2019 12H** en précisant le lieu choisi.

**La Présidente: Mme ALFONSI Julie**

